

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 18.08.2011

Version: 2

Révision: 18.08.2011

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **Identificateur de produit**
- **Nom du produit acide isophtalique**
- **No CAS:**
121-91-5
- **Numéro CE:**
204-506-4
- **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:**
- **Utilisations déconseillées:** -
- **Emploi de la substance / de la préparation:**
Matériel aide
Production des resines artificielles/produits intermédiaires pour matières plastiques
Co-monomère
- **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Fournisseur/Producteur:**
Penpet Petrochemical Trading GmbH
Merkurring 105
22143 Hamburg
Germany
Tel: +49 40 675 799 0
Fax: +49 40 675 799 99 / 88
- **Adresse e-mail de la personne compétente:** angelika.torges@kft.de
- **Service chargé des renseignements :** Voir fournisseur/producteur
- **Numéro d'appel d'urgence:**
Centre Antipoisons - Centre de Pharmacovigilance
Hôpital Edouard Herriot
5 Place d'Arsonval
69437 Lyon Cedex 03

Tel.: +33-(4) 72 11 69 11

2 Identification des dangers

- **Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008** La substance n'est pas classifiée selon le règlement CLP.
- **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE** néant
- **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**
Aucun danger particulier à mentionner. Veuillez, néanmoins, respecter les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité.
D'après les données dont nous disposons, ce produit ne fait pas partie des substances dangereuses telles qu'elles sont définies, à l'heure actuelle, dans la loi sur les substances chimiques et/ou dans la réglementation sur les substances dangereuses
- **Système de classification:**
La classification correspond aux listes CEE actuelles, mais est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.
- **Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** néant
- **Pictogrammes de danger** néant
- **Mention d'avertissement** néant
- **Mentions de danger** néant
- **Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 18.08.2011

Version: 2

Révision: 18.08.2011

Nom du produit acide isophtalique

(suite de la page 1)

- **vPvB:** Non applicable.

3 Composition/informations sur les composants

- **Caractérisation chimique: Substances**
- **No CAS Désignation**
121-91-5 acide isophtalique
- **Code(s) d'identification**
- **Numéro CE:** 204-506-4

4 Premiers secours

- **Description des premiers secours**
- **Indications générales :** En cas de doute ou de symptômes prolongés, consulter un médecin.
- **après inhalation :** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **après contact avec la peau :**
Laver à l'eau et au savon.
En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- **après contact avec les yeux :**
Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes.
Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **après ingestion :**
Faire boire beaucoup d'eau, mais ne jamais faire avaler quoi que ce soit à une personne inconsciente.
Evacuer les vomissures si le patient est conscient. Demander l'aide d'un médecin
- **Indications destinées au médecin :**
- **Principaux symptômes et effets, aigus et différés**
Après inhalation:
Irritation des muqueuses.
Toux
Dyspnée
Après ingestion:
Après ingestion de quantités importantes:
Somnolence
Susceptibilité accrue
- **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires** Traitement symptomatique

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
Poudre d'extinction
Mousse
Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.
- **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Peut être dégagé en cas d'incendie :
Monoxyde de carbone (CO)
Dioxyde de carbone (CO2)
- **Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité :** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant
- **Autres indications**
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives

(suite page 3)

— FR —

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 18.08.2011

Version: 2

Révision: 18.08.2011

Nom du produit acide isophtalique

Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations

(suite de la page 2)

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à une aération suffisante

Eviter la formation de poussière

En cas d'action exercée par des vapeurs, de la poussière ou un aérosol, utiliser un appareil de protection respiratoire

Porter un vêtement personnel de protection

Eloigner les personnes non protégées

· Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans le sous-sol ni dans les terrains

En cas de pénétration dans le sol, avertir les autorités compétentes.

· Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Eviter à tout prix la formation de poussières. Aspirer éventuellement au moyen d'un aspirateur contrôlé et homologué.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination

7 Manipulation et stockage

· Manipulation :

· Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter la formation de poussière.

Les formations de poussière qui ne peuvent être évitées doivent être régulièrement ramassées

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Ne pas respirer les poussières.

Eviter contact avec les yeux et la peau.

· Préventions des incendies et des explosions:

La poussière peut former avec l'air un mélange explosif



Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre une charge électrostatique.

Souder uniquement sous surveillance.

· Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

· Stockage :

· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : Stocker à sec et à température ambiante.

· Indications concernant le stockage commun :

Ne pas stocker avec les aliments

Ne pas stocker avec les aliments pour les animaux.

· Autres indications sur les conditions de stockage : néant

· Classe de stockage : 11 Matières solides combustibles

· Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques : Sans autre indication, voir point 7.

· Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail : néant

(suite page 4)

— FR —

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 18.08.2011

Version: 2

Révision: 18.08.2011

Nom du produit acide isophtalique

(suite de la page 3)

- **No CAS Désignation du produit % Type Valeur Unité**
- **Valeurs limites d' exposition supplémentaires pour les dangers possibles lors du traitement:**
Veuillez tenir compte des valeurs limites de poussière.
- **Indications complémentaires :** Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **Contrôles de l'exposition**
- **Equipement de protection individuel :**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène :**
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Ne pas inhaler la poussière, la fumée, le nuage
Eviter tout contact prolongé et intensif avec la peau
Eviter tout contact avec les yeux
Nettoyer le vêtement souillé en aspirant ; ne pas souffler ou broser
Protection préventive de la peau par un onguent
- **Protection respiratoire :**
En cas de formation de poussière:
A titre provisoire, filtre :
Filtre P1.
- **Protection des mains :**
Recommander gants de protection à contact plus longtemps.
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.
- **Matériau des gants**
Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.
- **Temps de pénétration du matériau des gants**
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Protection des yeux :** formation de poussière et à ventilation insuffisante: Lunettes de protection hermétiques.
- **Protection du corps :** Vêtements de travail protecteurs.

9 Propriétés physiques et chimiques

· Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

· Aspect:

Forme :	solide cristallin
Couleur :	blanc
Odeur :	presque inodore
Seuil olfactif:	Non déterminé.

· Modification d'état

Point de fusion :	345°C
Point d'ébullition :	Sublimation

· **Point d'éclair :** non applicable

· **Inflammabilité (solide, gazeux) :** Le produit n'est pas inflammable.

· **Température d'inflammation :** 700°C

· **Danger d'explosion :** Le produit n'est pas explosif.

· **Pression de vapeur à 250°C:** 6,1 hPa

· **Densité à 20°C:** 0,84 g/cm³

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 18.08.2011

Version: 2

Révision: 18.08.2011

Nom du produit acide isophtalique

(suite de la page 4)

· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau à 25°C:	0,12 g/l
· Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	-2,34 (OECD 107)
· Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

10 Stabilité et réactivité

- **Réactivité**
- **Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique / conditions à éviter :** Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
- **Possibilité de réactions dangereuses**
 Sous la forme sous laquelle il a été livré, le produit ne peut provoquer de coup de poussière ; l'apport de poussière fine implique cependant un risque de coup de poussière
- **Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Produits de décomposition dangereux:**
 Si les consignes de stockage et de maneiement sont respectées: aucuns produits de décomposition dangereux.

11 Informations toxicologiques

- **Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë :**
- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**
 - Oral LD₅₀ > 10000 mg/kg (rat)
 - Dermique LD₅₀ > 2000 mg/kg (rabbit)
 - Inhalatoire LC50 11370 mg/m³ (rat)
- **Effet primaire d'irritation :**
- **de la peau :** Test d'irritation de la peau (lapin): pas d'irritation
- **des yeux :** Pas d'effet irritant en test animal.
- **des voies respiratoires:** Aucunes données disponibles.
- **Sensibilisation :** Aucun effet de sensibilisation connu.
- **Autres indications (sur la toxicologie expérimentale) :**
 - Test Ames: résultats tant négatifs que positifs
 - Mutagénicité (test sur cellules de mammifères) : aberration chromosomiques négative (OECD 473)
 - Test de mutation génétique sur lymphome de souris (OECD 476): négatif
 - Test de mutation de cellule ovarienne du Hamster chinois (HGPRT) - OECD 476 : négatif
 - Test micronucléus (souris): négatif (OECD 474)
- **Toxicité subaiguë à chronique :**
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique:** Aucunes données disponibles.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée:** Aucunes données disponibles.
- **Danger par aspiration:** pas important
- **Indications toxicologiques complémentaires :**
 En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.
 Le produit n'est pas soumis à l'obligation de marquage selon les dernières listes CEE en vigueur.
- **Toxicité par administration répétée**
 - Oral NOAEL 250 mg/kg/day (rat)
 - Inhalatoire NOAEC > 10 mg/m³ (rat)
 - LOAEL 800 mg/kg -bw/day (rat)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 18.08.2011

Version: 2

Révision: 18.08.2011

Nom du produit acide isophtalique

(suite de la page 5)

12 Informations écologiques

- **Toxicité**
- **Toxicité aquatique :**
 - EC₀ > 876 mg/l (daphnia magna) (OECD 202)
 - EC₅₀ 617 mg/l (bacteriae) (OECD 209)
 - NOEC/96h > 895 mg/l (leuciscus idus) (OECD 203)
 - > 969 mg/l (scenedesmus subspicatus) (OECD 201)
- **Persistance et dégradabilité** Biodégradable.
- **Autres indications :** Biodégradabilité: 77,7 % après 14 jours
- **Comportement dans des compartiments de l'environnement :**
- **Potentiel de bioaccumulation**
Vu le coefficient de distribution n-Octanol/eau, une accumulation dans les organismes n'est pas probable.
- **BCF:**
2
(estimé)
2
- **Mobilité dans le sol** Forte mobilité au sol.
- **Coefficient d'adsorption Koc:**
72
72
- **Autres indications écologiques :**
- **Indications générales :**
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre) : peu polluant
Classification selon VwVwS du 17.05.99, annexe 3
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
- **Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

13 Considérations relatives à l'élimination

- **Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation :** Elimination conforme aux règlements de l'administration régionaux.
- **Emballages non nettoyés :**
- **Recommandation :**
Evacuation conformément aux prescriptions légales.
Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit.
En l'absence de disposition administrative afférente, les emballages non contaminés peuvent être considérés comme des ordures ménagères et traités par voie de recyclage.

14 Informations relatives au transport

- | | |
|---|-------|
| · No ONU | |
| · ADR, ADN, IMDG, IATA | néant |
| · Nom d'expédition des Nations unies | |
| · ADR, ADN, IMDG, IATA | néant |

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 18.08.2011

Version: 2

Révision: 18.08.2011

Nom du produit acide isophtalique

(suite de la page 6)

<ul style="list-style-type: none"> · Classe(s) de danger pour le transport · ADR, IMDG, IATA · Classe néant Pas de produit dangereux d'après la disposition. · Classe ADN/R : néant 	
<ul style="list-style-type: none"> · Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA néant 	
<ul style="list-style-type: none"> · Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Non applicable. 	
<ul style="list-style-type: none"> · Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non applicable. 	
<ul style="list-style-type: none"> · "Règlement type" de l'ONU: - 	

15 Informations réglementaires

- **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Prescriptions nationales :**
- **Classe de pollution des eaux :**
Classe de danger pour l'eau 1 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 1) : peu polluant
- **Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Raisons pour modifications:**
Complément valeurs de toxicité
Informations toxicologiques
Informations écologiques
Modification catégorie de pollution des eaux
CLP (Règlement (CE) n° 1272/2008)
Règlement (CE) n° 453/2010
- **Remplace la version du:** 01.12.2006
- **Service établissant la fiche de données de sécurité :**
KFT Chemieservice GmbH
Im Leuschnerpark. 3 D-64347 Griesheim
Postfach 1451 D-64345 Griesheim

Tel.: +49 6155 86829-0 Fax: +49 6155 86829-25
Service de fiche de données de sécurité: Tel.: +49 6155 86829-22
- **Contact :** Angelika Torges
- **Acronymes et abréviations:**
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
ICAO: International Civil Aviation Organization
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 18.08.2011

Version: 2

Révision: 18.08.2011

Nom du produit acide isophtalique

(suite de la page 7)

· . Sources.

EnviChem banques de données
OECD Screening Information Data Sets (SIDS)
HSDB banques de données

· * Données modifiées par rapport à la version précédente

Les chapitres marqués d'un * présentent des modifications par rapport à la dernière version.
